



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 23 février 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, messieurs et mesdames les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice du module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Alexandra Boivin, Jean Boileau, Linda Brouillette, Mike Duggan, Daniel Feeny, Myriam Gilbert, Edmond Leclerc, Éric Pilotte et Mario St-Pierre,.

CE20220223-P1

DOSSIER - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CCN)

Présentation par madame Alexandra Boivin, accompagnée de monsieur Mario St-Pierre.

Madame Andrée Loyer fait un mot d'introduction en indiquant notamment que l'objectif de la présentation est de faire une mise à jour du dossier de contestation d'évaluation entre la CCN et la Ville de Gatineau.

Madame Boivin présente un bref historique et la décision finale de la CCN relativement au litige concernant les valeurs foncières de certaines propriétés, principalement situées dans le parc de la Gatineau.

Elle informe ensuite les élus des recours possibles en lien avec ce litige.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- Le rôle du Comité consultatif et le fait qu'il s'agit d'un organisme fédéral;
- Le total des compensations perdues pour la ville de Gatineau pour la période visée de 2007 à 2020. Ce montant est de 979 000 \$;
- L'existence ou non de dossiers similaires qui sont contestés par le gouvernement fédéral. Madame Boivin répond qu'à chaque nouveau rôle d'évaluation, plusieurs dossiers sont contestés. En ce moment, il existe d'autres dossiers en litige, notamment avec le fédéral. Les détails de ces dossiers ne peuvent pas être donnés puisqu'ils sont contestés;
- Le fait que le dossier actuel ne couvre pas l'année 2021 pour laquelle il existe également un litige;
- Un élu demande si le comité exécutif doit prendre une décision aujourd'hui. Madame Loyer indique qu'un mandat a été donné en octobre 2021 à un avocat et que la présentation d'aujourd'hui est faite à titre informatif;
- L'explication de ce qu'est une compensation tenant lieu de taxes.

Madame la mairesse mentionne que la position de la CCN dans ce dossier est un manque de respect envers la Ville de Gatineau, laquelle fait partie de la capitale du Canada et qui est un partenaire important de la CCN. Deux instances gouvernementales sont en litige faisant en sorte que ce sont les contribuables qui paieront la facture. Par contre, elle croit que la Ville doit maintenir sa position. C'est une question de principe et il s'agit d'une somme importante. Elle invite le gouvernement fédéral à réfléchir au fait que la ville de Gatineau est un partenaire de la capitale nationale et qu'elle devrait être traitée avec respect. Elle a fait une demande de rencontre avec la ministre Tassi.

Fin de la présentation du comité exécutif à 10 h 10.